

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1- Objet, date et durée de l'enquête publique

Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal n°2024/124 en date du 29 avril 2024 a été prescrite l'enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU.

Cette enquête publique se déroulera du 21 mai 2024 au 21 juin 2024 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le projet de modification de droit commun n°1 du PLU porte sur deux objets :

- secteur Na (Auberge de Noves) : augmenter la surface de plancher et l'emprise au sol en extension de 30 à 40% ;
- zone UC : augmenter l'emprise au sol de 30 à 50% pour les constructions et installations de nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation

L'autorité compétente pour approuver la modification n°1 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de Noves. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider d'apporter s'il y a lieu des modifications au projet de modification n°1 du PLU en vue de son approbation.

3- Nom et qualités du commissaire enquêteur

Monsieur Pierre GALLAND, administrateur des douanes et conciliateur en justice à la cour d'appel d'Aix en Provence, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif pour conduire l'enquête publique.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique,
- ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'adresse Mairie de Noves, 2 place Jean Jaurès – 13550 Noves,
- ou les adresser par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Noves par la messagerie : urbanisme@noves.fr

Un poste informatique est mis à disposition du public en Mairie aux heures habituelles d'ouverture (préciser les horaires), sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Noves.

Le dossier d'enquête publique et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : <https://www.noves.fr> (Mairie-Cadre de vie-Urbanisme).

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie :

- mardi 21 mai 2024 de 9h à 12h ;
- vendredi 31 mai 2024 de 9h à 12h ;
- mardi 4 juin 2024 de 13h30 à 16h30 ;
- jeudi 13 juin 2024 de 13h30 à 16h30 ;
- vendredi 21 juin 2024 de 13h30 à 16h30.

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que le sur le site internet de la commune : <https://www.noves.fr>

7 - Informations environnementales et lieux où ces documents peuvent être consultés

La commune a décidé de ne pas réaliser d'évaluation environnementale dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU suite à l'avis conforme de la MRAE concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, versé au dossier d'enquête publique. Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation.

8- Identité des personnes responsables auprès desquelles des informations peuvent être demandées

Le maître d'ouvrage de la modification de droit commun n°1 du PLU est la Commune de Noves dont le siège administratif est situé 2 place Jean Jaurès – 13550 Noves. Des informations peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme au 04.90.24.43.06 ou à l'adresse urbanisme@noves.fr

9- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune de Noves :

<https://www.noves.fr>